



## RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO ÉTÉ 2023 « Fort-Royer, au fil de l'eau »

### ARTICLE 1 : ORGANISATEURS DU CONCOURS

Afin de fêter l'arrivée du printemps, l'Association du site ostréicole et naturel de Fort-Royer organise un concours photo sous l'intitulé « **Fort-Royer, au fil de l'eau** », sur une période de 12 semaines, du **lundi 19 juin au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023**.

### ARTICLE 2 : THEMATIQUE

Il s'agit de partager un regard, une vision du patrimoine naturel vivant en ces lieux et de promouvoir la valeur du site de Fort-Royer. Pour cela le concours se centre sur la thématique de l'eau (les reflets, les claires, la mer...). Soyez créatifs, vous êtes libres de vous exprimer tant que l'eau en est le sujet principal.

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les amateurs et passionnés de photographie.

POUR PARTICIPER, les candidats au concours doivent :

- renvoyer par mail ([sitedefortroyer@gmail.com](mailto:sitedefortroyer@gmail.com)) le bulletin d'inscription, la ou les photos proposées (2 maximum), l'autorisation de publication et d'utilisation de ces photographies ;
- être auteur de la/des photographie(s) proposée(s) ;
- pour les mineurs : fournir une autorisation écrite de participation au concours signée de leurs parents ou représentants légaux.

*Les photographes qui proposent au concours des images représentant des personnes identifiables devront avoir recueilli l'accord écrit de celles-ci. En cas de litige avec les personnes représentées sur les images, seule la responsabilité de l'auteur est engagée.*

La participation et l'envoi des photos ainsi que du bulletin d'inscription se font obligatoirement par email avec comme sujet « concours-photo-nom-prénom-n° » à l'adresse suivante : [sitedefortroyer@gmail.com](mailto:sitedefortroyer@gmail.com)

Pour les gros fichiers, utilisez les sites d'envoi de type Wetransfer.

Chaque fichier de photo doit être nommé ainsi :

« **NOM\_Prénom\_numéro de la photo en 2 chiffres** » Exemple : DURAND\_Charles\_01

Lors de son inscription, le participant doit fournir les informations suivantes (fiche d'inscription à télécharger) :

- Nom et Prénom
- Date de naissance
- Adresse postale\*
- N° de téléphone fixe et mobile\*
- Adresse e-mail valide\*
- Nombre de photographies présentées (**2 photos maximum**)



Pour chaque photographie, il devra être mentionné :

- Le numéro de la photo
- Le titre de la photo
- Le lieu et date de la prise de vue
- Le cas échéant, informations techniques (appareil, focale, ouverture, vitesse, sensibilité)
- La mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation ».

*\* Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

#### **ARTICLE 4 : SELECTION, JURY ET REMISE DES PRIX**

Critères de sélection : Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote du jury. Le jury se basera sur 4 critères pour évaluer les photos :

- qualité de la prise de vue,
- originalité,
- sensibilité artistique
- respect du thème.

Jury : Une pré-sélection par les membres de l'association et un vote sur Facebook pourront déterminer les 3 gagnants. Le jury délibérera lors de la fête des cabanes mi-septembre. La date vous sera communiquée au préalable.

Prix et remise de prix : Les auteurs des 3 photographies qui seront sélectionnées sur le podium se verront attribuer une récompense.

- 1<sup>er</sup> : 4 entrées pour une visite au choix suivie d'une dégustation
- 2<sup>e</sup> : 2 entrées pour la visite commentée d'1h + dégustation pour deux personnes
- 3<sup>e</sup> : Petit panier garni de produits régionaux (à récupérer à Fort-Royer)

#### **ARTICLE 5 : DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION**

En participant, le photographe atteste que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur de l'ensemble des droits sur l'image et des droits d'auteur concernés.

L'Association de Fort-Royer s'engage à ce que les photographies qu'elle utilisera le cas échéant pour sa communication institutionnelle soient toujours légendées du nom de l'auteur.

La participation au concours photo « L'éveil du printemps à Fort-Royer » implique que tous les participants autorisent gracieusement l'Association de Fort-Royer à reproduire et présenter les photographies des participants dans tout support (média, presse, affiche, exposition, site internet, page Facebook...), mais uniquement pour une communication institutionnelle et sans aucune exploitation commerciale – présentation pour la remise des prix, expositions locales, annonce des concours par exemple. Le nom de l'auteur des photos présentées y figurera obligatoirement au titre du droit moral de l'auteur.



## **ARTICLE 6 : LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES**

Les données personnelles fournies par les participants ne pourront être utilisées que dans le strict cadre du concours photo ; n'en seront destinataires que les seules personnes organisant ce concours et elles ne seront communiquées à aucun tiers. Il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Signature du participant  
Avec la mention « Lu et approuvé »

Fait à  
Le